

NON - CIRCULATING 7
CONSULTER SUR PLACE

version française
10 juin 1987 - 15H 45

CONFERENCE DU SOMMET DE VENISE

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

DECLARATION ECONOMIQUE DE VENISE

JAN 15 1988

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

Introduction

1. Nous, Chefs d'Etat ou de Gouvernement des sept grands pays industrialisés, et représentants de la Communauté européenne, réunis à Venise du 8 au 10 juin 1987, avons examiné les progrès accomplis individuellement et collectivement sur l'application des politiques auxquelles nous nous sommes engagés lors de précédents Sommets. Nous demeurons résolus à poursuivre ces politiques de croissance, de prospérité et de stabilité pour nos pays et pour l'économie mondiale. Nous pouvons revenir sur un certain nombre d'éléments positifs.

2. Depuis qu'il y a un an nous nous sommes rencontrés, nous pouvons observer rétrospectivement un certain nombre de développements positifs. La croissance se poursuit pour la cinquième année consécutive, bien que ce soit à des taux plus bas. Les taux d'inflation moyens ont diminué. Les taux d'intérêt ont dans l'ensemble baissé. Des modifications sont intervenues dans les relations entre les principales monnaies -ce qui, à terme, contribuera à l'établissement d'une configuration plus durable des balances courantes positions des comptes et ce qui a ramené les taux de change dans des bandes globalement compatibles avec les données économiques fondamentales. En termes de volumes, l'ajustement des flux commerciaux est en cours, bien qu'en termes nominaux, les déséquilibres demeurent jusqu'à présent trop importants.

Macroéconomie et taux de change

3. Depuis Tokyo, les pays du Sommet ont intensifié leur coordination des politiques économiques afin d'assurer la cohérence interne des politiques nationales et leur compatibilité au niveau international. Ceci est essentiel pour parvenir à une croissance globale plus forte et soutenue, réduire les déséquilibres extérieurs et assurer une plus grande stabilité des relations des taux de change. Compte tenu des accords conclus au Louvre et à Washington, de nouvelles variations substantielles

43 21 779